



Cumul de 2 employeurs, que dit la loi

Par **poirron**, le **29/10/2015** à **11:51**

Bonjour, je suis employé par 2 entreprises de nettoyage l'une a 35h/semaine et l'autre a 14h/semaine, je suis donc a 49h/ semaine au lieu 48h autorisées par la loi.

La première entreprise m'a envoyé un courrier en me demandant si justement je cumulais 2 emplois et si je dépassais les 48h. Je ne sais quoi faire, puis-je avoir des représailles. Surtout que je me suis aperçu sur le 1er contrat de travail que je dois exclusivité à l'entreprise.

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **29/10/2015** à **18:05**

Bonjour,

L'employeur pourrait procéder au licenciement déjà parce que vous dépassez la durée légale du travail et même si le deuxième emploi ne constitue pas une concurrence déloyale caractérisée...